

DA 165 – 22.04

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 17 mai 2022

relative à l'

APPROBATION DES COMPTES 2021 DE LA FONDATION DES MAISONS COMMUNALES DE VERNIER (FMCV)

Vu le rapport d'activité 2021 de la Fondation des maisons communales de Vernier ;

vu le rapport de l'organe de contrôle COLBA SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2021, du 18 mars 2022, comprenant le bilan, les comptes de pertes et profits et les annexes ;

conformément aux statuts de la Fondation des maisons communales de Vernier du 25 septembre 2021 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu le rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 26 avril 2022 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 28 OUI, soit à l'unanimité, (majorité simple)

décide

d'approuver les comptes annuels de la Fondation des maisons communales de Vernier pour l'exercice 2021 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.

